

République Démocratique du Congo

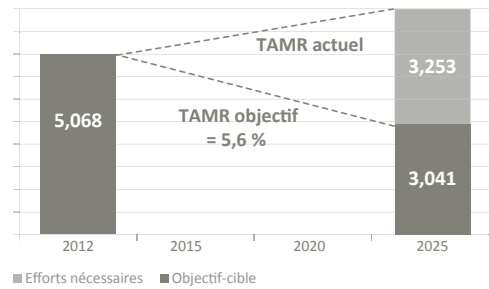
Date d'adhésion : Mai 2013

Faits marquants

- Les plateformes (donateurs, ONU, société civile) sont toutes dotées de termes de référence, de plans de travail annuels, et de chefs de fil, ce qui leur permet de remplir leur rôle de soutien au gouvernement.
- Une plateforme des professionnels de la nutrition comprenant scientifiques et académiques est en cours de création, afin d'assurer une prise de décisions basée sur les preuves scientifiques et la valorisation des résultats de la recherche.
- Le plaidoyer auprès du Ministère du budget, des finances et de la primature a permis l'inscription d'une ligne budgétaire dotée d'un milliard de Francs Congolais au budget de l'Etat en 2015.

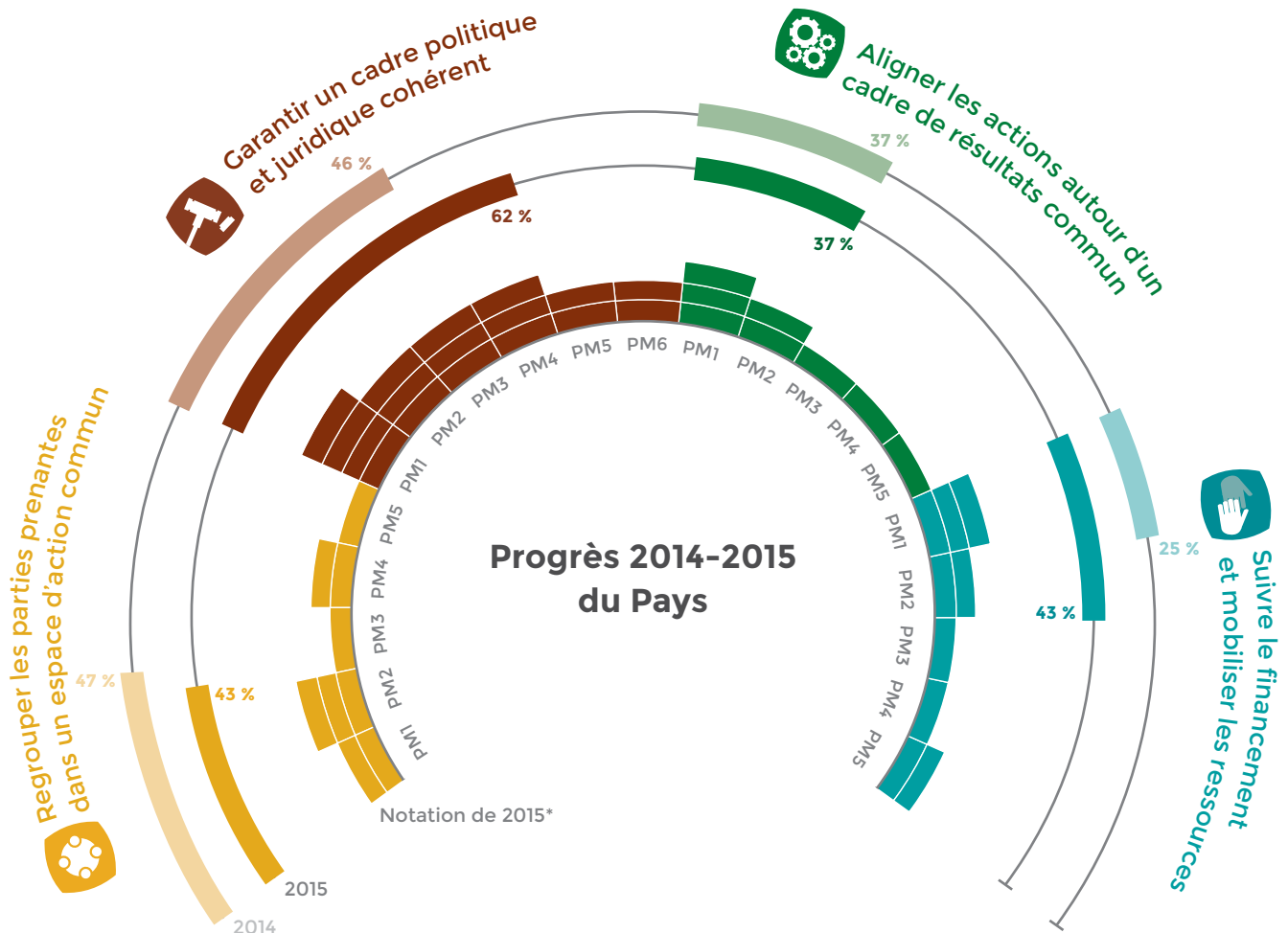
Objectif-cible de réduction du retard de croissance

Prévalence initiale: 43,5 % (U5 millions d'enfants souffrant de retard de croissance) Objectif de prévalence: 20,7 %



| | |
|---|--------|
| Retard de croissance des enfants de moins de cinq ans : | 42,6 % |
| Faible poids à la naissance : | 10,0 % |
| Allaitement exclusif des nourrissons de 0-5 mois : | 47,6 % |
| Émaciation des enfants de moins de cinq ans : | 8,1 % |
| Surpoids des enfants de moins de cinq ans : | 4,4 % |
| Anémie des femmes entre 15-49 ans : | 49,0 % |

*Sources de données détaillées dans l'Annexe No 1.



*Voir page 29 pour davantage d'informations sur la notation de chaque indicateurs de progrès 2015



Le décret institutionnalisant le Comité National Multisectoriel de Nutrition (CNMN) - envisagé dans le cadre du Mouvement SUN - est en attente de signature par le Premier Ministre. Il est prévu que le CNMN oriente, décide, suive et évalue toute question relative à la nutrition, sous l'autorité d'un point focal issu de la primature.

Le CNMN est composé des points focaux issus de sept ministères, des représentants de la société civile, de la recherche, des agences des Nations Unies et des représentants de la Fédération des Entreprises Congolaises. **Un plan annuel pour 2015 a été défini sous le terme de 'feuille de route', afin de guider l'équipe assurant la coordination**

de la nutrition dans l'intervalle. Les pourparlers sont en cours pour intensifier l'engagement du secteur privé et la décentralisation des structures de coordination aux niveaux des provinces et territoires est identifiée comme une priorité.

Enfin, les plateformes des Nations-Unies, des donateurs, et de la société civile ont formalisé leurs réseaux au niveau central, en élaborant des termes de référence et des plans de travail annuels qui **leur ont permis d'être opérationnels et de voir le nombre de leurs membres continuer de croître.** Les réseaux des chercheurs et des parlementaires existent aussi, mais ne sont pas encore mis en place officiellement.

Regrouper les parties prenantes dans un espace d'action commun



La législation nationale sur la nutrition comprend une stratégie nationale sur l'alimentation du nourrisson et du jeune enfant, un Protocole sur la gestion intégrée de la malnutrition aiguë, un code sur la commercialisation des substituts du lait maternel, un plan stratégique pour la fortification alimentaire. Un plan de communication sur la nutrition à base communautaire est en cours d'élaboration.

Une étude des politiques en place a permis de revoir et d'élaborer de manière participative, une nouvelle politique nationale multisectorielle de nutrition en Octobre 2013. **A ce jour, la nutrition est en cours d'intégration dans les politiques et plans stratégiques de 11 ministères** (dont : Education, Genre, Protection sociale, Agriculture et développement rural) **qui sont alignés avec la politique nationale de nutrition, avec l'appui des partenaires.**

Garantir un cadre politique et juridique cohérent



Le plan national stratégique multisectoriel de nutrition (PNSMN) servira de base pour établir un Cadre Commun de Résultats (CCR) et **un document détaillant les étapes de son développement a été élaboré. Une étude sur la priorisation et l'estimation du cout-efficacité de la mise en œuvre des interventions de nutrition à grande échelle a été menée par le gouvernement avec l'appui de la Banque Mondiale afin d'établir les bases de**

ce document. Finalisée en septembre 2014, elle a mis en évidence 5 scénarios possibles qui doivent être discutés au plus haut niveau de l'Etat. Une fois le PNSMM élaboré, il est prévu de le budgétiser et de le transcrire en un plan opérationnel de mise en œuvre qui servira de CCR et de référentiel à de futurs plans provinciaux. Mais, **un manque de financement a retardé le calendrier envisagé.**

Aligner les actions autour d'un cadre de résultats commun



Un exercice de suivi des allocations du budget de l'état a été exécuté sur les 3 dernières années (2012; 2013; et 2014). Certains ministères (santé et éducation) avaient déjà dégagé des lignes budgétaires spécifiques mais **une ligne supplémentaire d'un milliard de Francs Congolais a été inscrite pour la première fois au budget de l'Etat de 2015, qui sera utilisée pour la poursuite de l'élaboration du PNSMN, du CCR, du plan**

d'investissement en nutrition et de plans opérationnels provinciaux, l'installation de comités intersectoriels de nutrition dans les provinces, le plaidoyer pour plus de financement, la coordination, le suivi et évaluation. La République Démocratique du Congo espère qu'une fois le PNSMN et le CCR en place, le budget de cette ligne pourra être augmenté.

Suivre le financement et mobiliser les ressources